

Les personnes handicapées et l'emploi

Chiffres-clés

Juin 2018

Agefiph | FIPHFP

Missions

Agefiph

Association de gestion du fonds
pour l'insertion professionnelle
des personnes handicapées



Issue de la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph vise à développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L'offre de services et d'aides financières s'adresse aux personnes handicapées et aux entreprises privées, quelle que soit leur taille.

FIPHFP

Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique



Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation:

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

**Directeurs
de la publication**
Didier Eyssartier,
directeur général Agefiph
Marc Desjardins,
directeur général FIPHFP

**Conception
et réalisation**
Direction de la
Communication Agefiph
FIPHFP
Atelier Marge Design

Impression
Decombat, juin 2018

Sommaire

1 Les personnes handicapées et l'emploi p.4

.....
Personnes en emploi

.....
Demandeurs d'emploi

2 La réponse à l'obligation d'emploi p.6

.....
Secteur privé

.....
Secteur public

3 Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi p.9

.....
Mobilisation des contrats
aidés par l'État

.....
Services et aides
financières de l'Agefiph

.....
Financements
et interventions du FIPHFP

4 Les insertions et les maintiens dans l'emploi p.12

.....
Recrutements

.....
Créations d'entreprises

.....
Maintiens dans l'emploi

.....
Alternance

1. Les personnes handicapées et l'emploi

Personnes en emploi

(source : Enquête emploi Insee 2015)

54 %

sont des hommes (49% pour l'ensemble de la population).

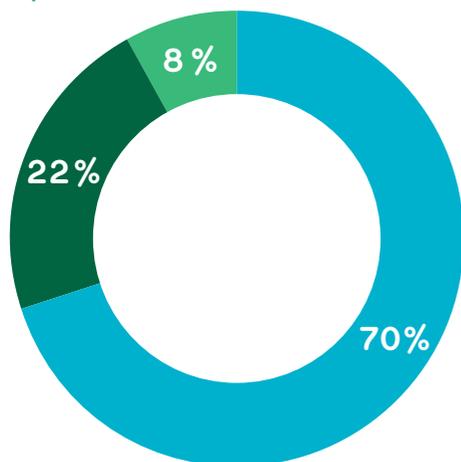
54 %

ont 50 ans et plus (32% pour l'ensemble de la population).

24 %

ont un niveau de qualification égal ou supérieur au bac (49% pour l'ensemble de la population).

Répartition des personnes en emploi



- secteur privé
- secteur public
- indépendants



938 000

personnes handicapées sont en emploi.

2,7 millions

de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées¹ soit 6,6% des 15-64 ans.

1 279

établissements et services d'aide par le travail (Esat) en 2016 emploient 119 051 travailleurs handicapés.

779

entreprises adaptées (EA) en 2016 emploient 34 229 travailleurs handicapés.

(source : ASP)

¹ Personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi détaillée dans l'article L5212-13 du code du travail et notamment les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Demandeurs d'emploi

(sources : Insee 2015, Pôle emploi 2017)

19 %

Taux de chômage des personnes handicapées en 2015 (10 % pour l'ensemble de la population).

49 %

des demandeurs d'emploi handicapés ont 50 ans et + (25 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

57 %

des demandeurs d'emploi handicapés sont au chômage depuis + d'1 an (45 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).



513 505

demandeurs d'emploi handicapés fin 2017 ²

+4,7% en un an.

Nombre de jours d'ancienneté moyenne au chômage



Demandeurs d'emploi handicapés



Ensemble des demandeurs

² Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C)

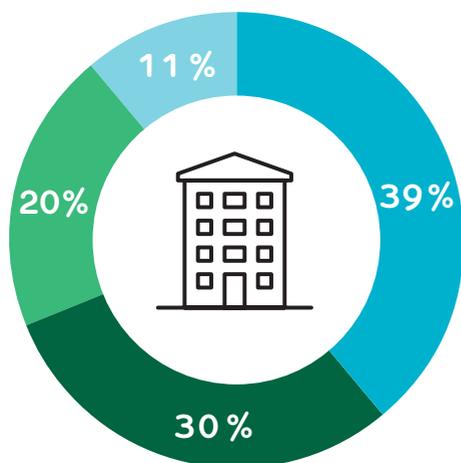
2. La réponse à l'obligation d'emploi

La loi fixe à toute entreprise et établissement public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées.

Secteur privé

(sources : Agefiph et Dares 2017)

Comment les entreprises répondent à l'obligation d'emploi de personnes handicapées



- employent au moins un travailleur handicapé et/ou ont recours à la sous-traitance et/ou contribuent à l'Agefiph.
- remplissent leur obligation uniquement par l'emploi direct.
- n'emploient aucun travailleur handicapé.
- sont sous accord agréé (dont 1% n'emploie pas directement au moins une personne handicapée).



431 000

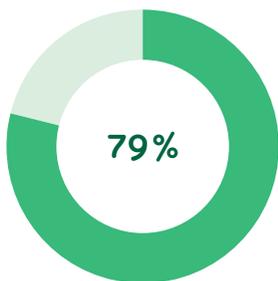
personnes handicapées présentes dans les entreprises de 20 salariés et + en 2015.

⬆️ +7,4% par rapport à 2014

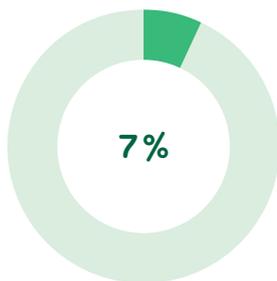
100 300

entreprises étaient assujetties à l'obligation d'emploi de personnes handicapées en 2015.

⬆️ +1,2% par rapport à 2014



des entreprises de 20 salariés et + emploient au moins une personne handicapée.



des entreprises satisfont à leur obligation d'emploi uniquement par la contribution à l'Agefiph.



3,8 %

Taux d'emploi direct¹ de personnes handicapées en 2015 dans les entreprises privées

⬆️ +0,2 points par rapport à 2014

Les personnes handicapées dans les entreprises de 20 salariés et plus

51 %

ont 50 ans et + (27 % pour l'ensemble des salariés).

42 %

sont ouvriers (29 % pour l'ensemble des salariés).

44 %

sont des femmes (42 % pour l'ensemble des salariés).

28 %

sont à temps partiel (14 % pour l'ensemble des salariés).

La contribution annuelle à l'Agefiph

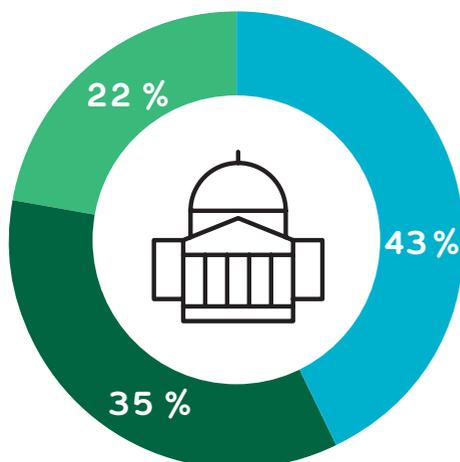
En 2017, **41 270 entreprises privées** ont versé une contribution à l'Agefiph pour un montant total de **408,5 millions d'euros**.

¹ Part des personnes handicapées, calculée en unités bénéficiaires, dans l'effectif des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi hors sous-traitance. Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.

Secteur public

(source : FIPHFP)

Répartition des personnes
handicapées travaillant
dans la fonction publique



- pour la fonction publique territoriale
- pour l'État, les établissements publics nationaux, les organismes consulaires
- pour la fonction publique hospitalière

La contribution annuelle au FIPHFP

En 2017, les établissements publics ont contribué au FIPHFP pour un montant total de 121 millions d'euros.



240 691

personnes
handicapées dans
la fonction publique

5,49 %

Taux d'emploi¹
de personnes
handicapées en 2016
pour l'ensemble
des employeurs publics

⬆ 4,52 %

État, établissements
publics nationaux et
organismes consulaires

⬆ 5,55 %

fonction publique
hospitalière

⬆ 6,62 %

fonction publique
territoriale

¹ Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.

3. Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi

Mobilisation des contrats aidés par l'État

(source : Dares 2017)

Destinés à l'ensemble des publics en difficulté d'insertion, les contrats de travail aidés par l'État s'adressent notamment aux personnes handicapées.

Le **contrat unique d'insertion** (CUI) comprend :

- le **contrat initiative emploi** (CUI-CIE) pour les employeurs du secteur marchand ;
- le **contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) pour les employeurs du secteur non-marchand.



36 270

CUI-CAE signés par des personnes handicapées en 2017.

➔ -17% par rapport à 2016

➔ 16% du total des contrats signés

3 295

CUI-CIE signés par des personnes handicapées en 2017.

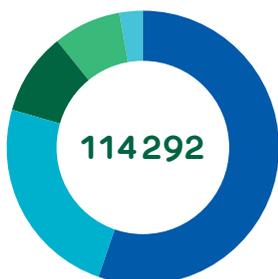
➔ -53% par rapport à 2016.

➔ 11,9% du total des contrats signés

Services et aides financières de l'Agefiph

(source : Agefiph 2017)

218 848 interventions financées
ou soutenues (+2% en 2017)



Interventions
auprès des
entreprises

55,5 %

Insertion dans l'emploi

24,2 %

Maintien dans l'emploi

9,7 %

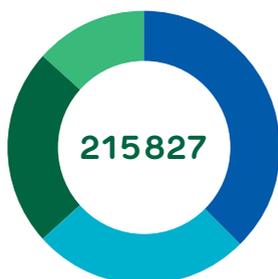
Compensation
du handicap

8 %

Formation

2,6 %

Mobilisation du monde
économique



Interventions
auprès des
personnes
handicapées

37,7 %

Insertion dans l'emploi

25,7 %

Compensation
du handicap

23,4 %

Préparation à l'emploi
et formation

13,2 %

Maintien dans l'emploi



429,9 millions d'euros

Montant engagé
par l'Agefiph en 2017
pour soutenir l'emploi
des personnes
handicapées

Une nouvelle offre de services et d'aides financières

Depuis le début de
l'année 2018, l'Agefiph
met à disposition
des entreprises
et des personnes
handicapées une offre
de services et d'aides
financières plus
simple, plus lisible
et plus opérationnelle.

➔ À découvrir sur
agefiph.fr

Financements et interventions du FIPHFP

Des aides ponctuelles

Financées au cas par cas, les aides ponctuelles peuvent bénéficier à tous les employeurs publics, y compris ceux qui emploient moins de 20 agents.

Ceux-ci ont accès, via une plate-forme dématérialisée, à un catalogue d'aides permettant de financer, notamment :

- **l'adaptation des postes** de travail;
 - **des actions de formation** des travailleurs handicapés;
 - **des actions de sensibilisation** de personnels.
-

Des conventions pluriannuelles

Le FIPHFP propose une démarche de conventionnement pluriannuel aux employeurs qui initient la mise en place d'une politique d'emploi des personnes handicapées visant le taux de 6% fixé par la loi. Le plan d'action prévu par ces conventions s'appuie sur le catalogue des aides ponctuelles.

Le programme accessibilité

Les financements de l'ensemble du programme accessibilité s'élèvent à **7,95 millions d'euros** pour l'année 2017.



71
millions
d'euros

Montant total engagé
pour les nouvelles
conventions signées
en 2017 par le secteur
public

92
nouvelles conventions
ont été signées en 2017
avec des employeurs
publics et des centres
de gestion de
la fonction publique
territoriale.

57,6 millions
d'euros
ont été versés en 2017
aux employeurs
publics en cours
de conventions.

4. Les insertions et les maintiens dans l'emploi

Recrutements

(sources: Agefiph et FIPHP 2017)

Les Cap emploi, avec Pôle emploi et les missions locales, accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans leurs démarches d'accès à l'emploi dans les entreprises privées et les établissements publics. En 2018, les Cap emploi ont étendu leur mission au maintien dans l'emploi.

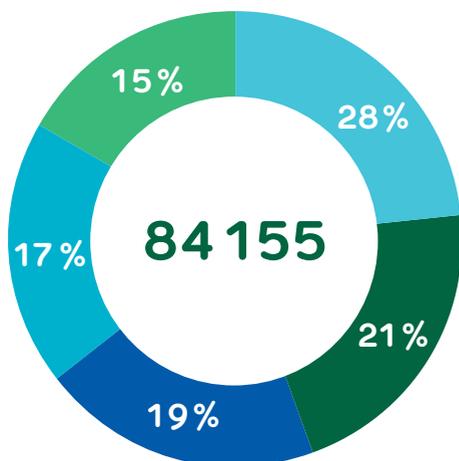


84 155

personnes handicapées
ont accédé à l'emploi
avec l'accompagnement
de Cap emploi
en 2017.

+ 3% en 1 an.

Durées des contrats signés
dans les secteurs privé et public
en 2017



- 23 694 CDD inférieurs à 3 mois
- 17 867 CDD supérieurs à 12 mois
- 15 718 CDI
- 14 507 CDD de 6 à 12 mois
- 12 369 CDD de 3 à 6 mois

Évolution du nombre de recrutements accompagnés par Cap emploi



Détails des recrutements accompagnés par Cap emploi

79 %

dans le secteur privé



50 %

de femmes



87 %

dans le tertiaire



33 %

âgés de 50 ans et +



48 %

dans les entreprises de moins de 20 salariés



Créations d'entreprises

(source: Agefiph)

Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un accompagnement en amont du projet et d'un suivi post-crédation. Une fois le projet validé, l'Agefiph propose une aide à la création. Une trousse de première assurance (pendant deux ans) permet également de sécuriser l'activité et de protéger le créateur d'entreprise.



3 165

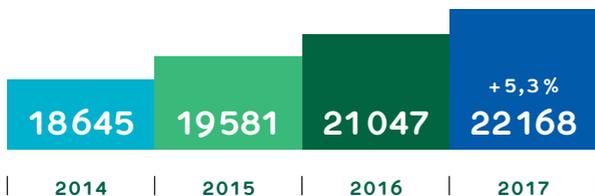
créateurs d'entreprises ont été soutenus par l'Agefiph en 2017.

Maintiens dans l'emploi

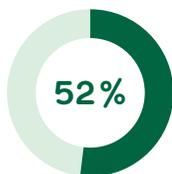
(sources: Agefiph et FIPHP 2017)

Les Sameth interviennent dans les secteurs privé et public afin d'aider les employeurs et les salariés à trouver une solution lorsqu'il est constaté une inadéquation entre l'état de santé du salarié et son poste de travail. À compter de 2018, l'activité des Sameth est regroupée avec celle des Cap emploi.

Nombre de salariés maintenus dans l'emploi accompagnés par Sameth



Les personnes maintenues dans l'emploi



Femmes
+2 points
en 1 an



**50 ans
et +**
+2 points
en 1 an



BAC et +
+3 points
en 1 an



22 168

salariés ont pu
conserver leur emploi
en 2017 avec l'appui
des Sameth (+5 %
en 1 an) dont 3103 dans
le secteur public.

82 %
des personnes
sont toujours en poste
six mois après
leur maintien
dans l'emploi.

Alternance

(sources : Agefiph et FIPHFP)

Pour les fonctions publiques, le FIPHFP propose des aides incitatives pour favoriser le développement de l'apprentissage. Au total, près de 5 890 paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés depuis 2009 via les aides de la plateforme pour un montant de plus de 18,78 millions d'euros.

Dans les entreprises privées

Depuis 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui a permis une augmentation de 24 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à l'année 2012.

53 %

des personnes handicapées sont en emploi à l'issue du contrat de professionnalisation



- 8 % en CDI
- 20 % en CDD
- 25 % en nouveau contrat en alternance

60 %

des personnes handicapées sont en emploi à l'issue du contrat d'apprentissage



- 30 % en CDI
- 18 % en CDD
- 12 % en nouveau contrat en alternance



4 911

contrats de formation en alternance aidés par l'Agefiph en 2017.

2 444

contrats de professionnalisation
⬆️ +21 % par rapport à 2012

2 467

contrats d'apprentissage
⬆️ +26 % par rapport à 2012

(source : Agefiph)



1 234

paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés en 2017 par le FIPHFP, pour un montant de 4,67 millions d'euros.

(source : FIPHFP)

Chiffres-clés 2017

Ce document présente les dernières données disponibles relatives à l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé.

L'Agefiph et le FIPHFP agissent pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Agefiph
192, avenue
Aristide Briand
92226 Bagneux cedex
Tél.: 0 800 11 10 09
www.agefiph.fr

FIPHFP
12, avenue
Pierre-Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél.: 01 58 50 99 33
www.fiphfp.fr